

# TRI SÉLECTIF : LE PAYS DE GRASSE BOOSTE LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE SUR SON TERRITOIRE



Un geste de tri  
plus simple et plus  
efficace pour tous  
les habitants !

## DÉROULEMENT

**Le samedi 19 novembre :**  
lancement du tri de tous les  
emballages plastiques sur le  
territoire du Pays de Grasse.

**Du 14 au 18 novembre :**  
distribution dans toutes  
les boîtes postales d'un  
courrier d'information et des  
nouvelles consignes de tri.

**Tout le mois de novembre :**  
mobilisation de nombreux  
acteurs locaux relais :  
élus, communes, écoles,  
associations, prestataires ...

**Le samedi 19 novembre 2016,  
Lancement de l'extension des consignes de tri à tous les  
emballages ménagers en plastique sur le Pays de Grasse.**

A l'heure où seuls 22,5% des emballages ménagers en plastique sont recyclés chaque année en France, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'engage pour améliorer le tri sélectif sur son territoire.

En remportant un appel à candidature lancé à l'échelle nationale par Eco-Emballages, le Pays de Grasse a rejoint les 160 collectivités sélectionnées pour faire évoluer ses consignes de tri.

À compter du samedi 19 novembre, jour de lancement de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets (SERD) 2016, le Pays de Grasse passe au tri « tout plastique » ! Désormais, plus de doute à avoir devant son le jaune, tous les emballages plastiques peuvent être triés sans distinction.

Véritable avancée en matière d'amélioration du recyclage et de réduction de nos ordures ménagères, cette démarche de simplification ne prendra toute son ampleur qu'avec la pleine mobilisation de tous les habitants.

**Alors, ensemble, emmenons le tri plus loin !**

### INFORMATIONS

**M. Julien JAMET**

Directeur de la Collecte des déchets et de l'Énergie  
du Pays de Grasse

Tel. 04 97 05 22 00 - [jjamet@paysdegrasse.fr](mailto:jjamet@paysdegrasse.fr)

### CONTACT PRESSE

**Mme Muriel COURCHÉ**

Directrice de la Communication  
du Pays de Grasse

Tel. 04 97 05 22 03 - [mcourche@paysdegrasse.fr](mailto:mcourche@paysdegrasse.fr)

## En marche vers plus de recyclage



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons pouvaient être triés. Les autres déchets de la même famille devaient être déposés dans les ordures ménagères en l'absence de techniques de valorisation économiquement viables.

Les emballages plastiques étant de plus en plus nombreux, tous les maillons de la chaîne du tri se sont mobilisés pour dénouer cette problématique. Tout d'abord, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, a réaffirmé la volonté des pouvoirs publics de généraliser à l'ensemble du territoire national, la consigne de tri élargie à tous les emballages plastiques avant 2022.

De leur côté, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont collaboré en vue de tester des méthodes de recyclage innovantes, de moderniser les centres de tri et de trouver des débouchés industriels rentables pour ces nouvelles matières premières. A l'échelle des Alpes-Maritimes, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) a conduit en 2016 de vastes travaux de modernisation de son Centre de tri, pour en faire un équipement nouvelle génération apte à accueillir les nouvelles résines collectées par le Pays de Grasse.

## Un geste de tri simplifié pour l'habitant

Dès le samedi 19 novembre, et après la Ville de Grasse où le dispositif est déjà en vigueur depuis 2011, les habitants du Pays de Grasse pourront trier dans leur sac, bac et container jaunes l'ensemble de leurs emballages plastiques : bouteille, flacon, pot de yaourt, barquette, sachet, sac et film plastiques, ainsi que les barquettes polystyrènes. Cette simplification du geste de tri va rendre la vie plus facile à l'utilisateur. Désormais, plus d'erreurs possibles !

En revanche, attention aux amalgames, ces nouvelles consignes ne s'appliquent qu'aux emballages. Ne surtout pas déposer les objets en plastique tels que jouets, tuyaux, tubes, pots de fleurs, cagettes, seringues, ... considérés comme des erreurs de tri.

Les habitants du Pays de Grasse vont jouer un rôle déterminant dans la réussite de cette démarche. Tous les citoyens sont invités à se mobiliser, et à promouvoir ces nouvelles consignes autour d'eux, car ils sont gages d'un cadre de vie préservé et durable pour nos enfants.



## Des enjeux environnementaux et financiers



Trier, c'est tout d'abord préserver les richesses naturelles. Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le verre ou le plastique sont tous fabriqués à partir de ressources non renouvelables. En triant tous les emballages plastiques, les habitants ont la garantie qu'ils réintégreront le circuit de production d'autres emballages, évitant ainsi l'extraction de pétrole, gaz naturel, charbon,...

Outre ses bénéfices environnementaux, cette question revêt aussi un enjeu de nature financière. En effet, aujourd'hui le coût du traitement d'une tonne de collecte sélective (emballages plastiques, métaux, papiers) s'élève à 4,95 €, contre 156 € pour une tonne d'ordures ménagères. Trier sur le territoire du Pays de Grasse est donc crucial pour éviter que la Collectivité ne paye 30 fois plus cher leur élimination.

A l'heure où nous produisons 34 858 tonnes d'ordures ménagères sur le territoire du Pays de Grasse, une marge de manœuvre importante est à la portée de tous. Saisissons-nous de cette opportunité pour bénéficier de tous les avantages qu'offre le tri de vos emballages plastiques !